

~~5455~~ (935))))))
(N^o 178.)

350674

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SESSION 1831.

COMMUNICATION

FAITE

AU NOM DU GOUVERNEMENT

SUR LES TROUBLES DE LYON,

PAR M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

**MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT
DE L'INTÉRIEUR.**

Séance du 25 Novembre 1831.

MESSIEURS,

La ville de Lyon vient d'être le théâtre de douloureux événemens, le Roi nous a chargés de vous les faire connaître; ses ordres comme notre responsabilité nous commandent de vous dire toute

la vérité ; une politique timide pourrait l'affaiblir, la malveillance, la peur, pourraient l'exagérer. Nous devons prémunir la Chambre, et la France contre de fausses alarmes. La franchise appelle la confiance, et elle doit être le caractère constant du Gouvernement du Roi.

Nous commencerons par déclarer que, jusqu'à présent, aucune nouvelle, aucun renseignement n'autorisent à rattacher à la politique la cause des événemens qui ont ensanglanté Lyon et suspendu momentanément, dans cette grande cité, l'empire des lois, et de l'autorité légale. C'est contre la seule liberté de l'industrie et du commerce que la révolte s'est armée. Des cris de pillage et de meurtre sont les seuls qu'elle ait fait entendre. Tout ce qu'il y a en France de bons citoyens et d'honnêtes gens ne peuvent avoir ici qu'un intérêt et qu'une opinion. La société ne se laissera pas menacer impunément, qu'elle sache bien d'ailleurs que le Gouvernement ne lui manquera pas.

Voici les faits :

La cause première du mécontentement des ouvriers est bien connue. La concurrence suscitée à la fabrication de Lyon pour les étoffes unies, a forcé depuis quelques années à réduire de 25 pour 100 le prix de la main-d'œuvre. Cette réduction était défavorable aux ouvriers et ils avaient demandé le rétablissement des anciens prix. C'est ce qui avait été fait par la fixation récente d'un tarif. Cette mesure était illégale, puisque les lois ne permettent point de taxer le prix du travail et

que ce prix doit toujours être le résultat d'un accord entièrement volontaire entre le fabricant et l'ouvrier, mais avait aussi pour conséquence de détourner le fabricant de faire travailler; car le nouveau tarif l'aurait exposé au danger de revenir à perte.

C'est ce que le Gouvernement avait fait connaître aux autorités locales; mais pour éviter toute secousse, il les avait invitées à éclairer les ouvriers sur les inconvéniens du tarif, à prendre les mesures nécessaires soit pour qu'il tombât en désuétude, soit pour amener, par la persuasion, les ouvriers à en demander eux-mêmes la suppression.

Le 20 tout était calme; rien n'annonçait des projets menaçans: du moins le préfet écrivait le 19: « *Jamais la tranquillité de Lyon n'a été plus entière. . . . les émeutes ne sont pas et n'ont jamais été à craindre à Lyon.* »

Le général écrivait dans le même sens.

Nous nous reposions sur la foi de ces nouvelles, lorsque le mardi 22, une dépêche télégraphique nous apprit que des troubles sanglans avaient éclaté le lundi 21. La dépêche était laconique et vague. Le Gouvernement espérait recevoir des nouvelles plus circonstanciées; mais dès ce moment, l'état de l'atmosphère ne permit plus de communications par la voie du télégraphe, et nous dûmes attendre les rapports du général commandant la division, et du préfet, qui nous étaient annoncés dans la dépêche télégraphique.

Toutefois, nous fîmes insérer dans *le Moniteur*

que des désordres graves avaient éclaté à Lyon : c'était tout ce que nous savions , nous ne pouvions ajouter aucun détail.

Le 24, au matin , seulement , nous arrivèrent les rapports du préfet et du lieutenant-général. Ils sont datés du 21 au soir : en voici la substance :

Le 21 , dès sept heures du matin , les ouvriers en soie qui habitent la commune de la Croix-Rousse , se sont mis en état de rébellion , à force ouverte , contre les fabricans de Lyon , contre l'ordre public , contre la propriété et l'industrie. Des fabricans furent hautement menacés , des gardes nationaux désarmés ; ils commencèrent à descendre sur la ville.

Des troupes furent immédiatement dirigées contre les rebelles qui avaient élevé des barricades et dépavé les rues. Après des allocutions pacifiques , après des sommations légales , la fusillade fut engagée par eux ; la garde nationale et la ligne durent y répondre ; de part et d'autre , il y eut des victimes ; les ouvriers offrirent de parlementer.

Le préfet et le général Ordonneau , qui s'étaient rendus sur le front des troupes , allèrent avec confiance au-devant des révoltés qui se saisirent de leurs personnes et les retinrent prisonnières. Sur ces entrefaites , arrivèrent de nouvelles troupes dirigées par ordre du général Roguet sur la Croix-Rousse ; elles s'emparèrent des issues , refoulèrent les rebelles dans les quartiers qu'ils habitent , et l'on dut penser que ce résultat permettait d'attendre l'arrivée des forces que le général avait

donné ordre de faire marcher aussitôt de Bourgoin, de Trévoux, et d'autres points environnans.

Les rebelles renouvelèrent leurs ouvertures. Mais le général refusa de rien écouter avant la mise en liberté du préfet et du général Ordonneau. Le premier fut rendu le 21. Le second ne l'a été que le 22.

J'ai dit qu'il y avait eu des victimes dès le 21. Des renseignemens précis nous manquent encore. Ce que nous savons seulement, c'est qu'il y a eu du côté de la garde nationale et des troupes courage, discipline et dévouement. Immédiatement après la réception de cette première dépêche, l'un de vos honorables collègues, M. Prunelle, maire de Lyon, a reçu ordre de partir.

C'est hier soir 24, à minuit seulement, que, sans nouvelles du préfet et du général, j'ai reçu un nouveau rapport expédié, le 23 à cinq heures du matin, par un employé supérieur de l'administration à Lyon. Les progrès de la rébellion y sont annoncés sans réticence, sans exagération, les révoltés avaient pénétré dans la ville, s'étaient emparé des ponts, avaient coupé les communications, et étaient parvenus enfin à occuper l'Hôtel-de-Ville, que les autorités paraissent avoir évacué, autant sans doute pour éviter de plus grands malheurs, que pour se réserver le moyen de se placer à la tête des renforts attendus. C'est ce qui semblerait expliquer leur retraite par le faubourg Saint-Clair.

Ces nouvelles, je le répète, ne nous ont été

transmises ni par le préfet, ni par le général. La retraite des autorités n'est rapportée que par ouï-dire ; et comme aucune nouvelle postérieure ne nous l'a confirmée officiellement, nous ne pouvons affirmer que l'évacuation ait eu lieu effectivement. L'absence complète de nouvelles depuis la réception de ce message, pourrait même rendre plus probable la supposition que les autorités sont encore dans la ville et hors d'état de communiquer avec le dehors.

A la réception du message du 23, le conseil a été convoqué, Messieurs ; nous avons arrêté toutes les dispositions d'urgence. Des ordres ont été expédiés dans toutes les directions. Les préfets en congé retournent à leur poste. Le conseil a dû, dans cette circonstance, accueillir un désir généreux que lui a manifesté Monseigneur le Duc d'Orléans, et demander au Roi d'autoriser Son Altesse Royale à partir pour Lyon, où l'appelle la patriotique impatience de se jeter au milieu de Français dont le sang coule, et d'en arrêter l'effusion.

Mais comme ce n'est pas seulement à la générosité de mettre un terme à ces désordres, comme la justice doit suivre son cours, comme l'action du Gouvernement ne doit pas cesser de veiller, un Ministre responsable a dû se rendre aussi sur le théâtre de ces déplorables événements. M. le Ministre de la guerre accompagne S. A. Royale. Au moment de me rendre à la Chambre je reçois du préfet de Saône-et-Loire, l'avis que le général commandant le dépôt de ce département a reçu dans

la nuit du 22 au 23 à trois heures, un courrier par lequel le lieutenant-général Roguet lui donnait ordre d'expédier dans le plus bref délai les deux bataillons du vingt-quatrième de ligne en garnison à Mâcon et à Tournus. Deux paquebots à vapeur ont été mis immédiatement en réquisition et avec deux bateaux remorqueurs ont pu charger huit cents hommes et des munitions. Ces paquebots sont partis à dix heures du matin et pourront opérer leur débarquement le soir du 23 à 3 heures. Il était impossible de mettre plus de diligence. Le lendemain, quatre ou cinq compagnies qui devront être arrivées de Tournus à Mâcon dans la soirée, auront rejoint leurs corps.

L'arrivée de ces troupes par le cours de la Saône leur offrira le moyen de se mettre en communication immédiate avec le général Roguet, soit en dedans, soit en dehors de Lyon, suivant la position du général. La lettre du préfet de Saône-et-Loire, datée du 23 à midi, en annonçant que la plus grande tranquillité règne dans son département, annonce aussi qu'il n'a aucune nouvelle de Lyon.

Vous jugerez inutile, Messieurs, que le Gouvernement s'explique sur la supposition qu'il aurait reçu des nouvelles autres que celles qu'il a publiées. Il a tout dit, parce qu'un gouvernement qui a la conscience de son bon droit, comme de sa loyauté, n'a rien à cacher. Le secret ne lui serait jamais commandé que par la sûreté de l'État qui, dans certaines circonstances, l'exigerait pour le succès de ses résolu-

tions. Mais nous n'avons pas encore été dans ce cas. On parlait hier de lettres du 22. Personne ne pouvait en avoir reçu, et, on s'en est assuré, ce n'est qu'à minuit, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer, que le Gouvernement a reçu la lettre datée du 23, cinq heures, dont il a extrait les faits qui précèdent.

Sans doute, Messieurs, ces événemens sont graves: mais les mesures ordonnées par le Gouvernement y répondront par leur force, par leur rapidité, par leur ensemble. Nous croyons donc pouvoir vous rassurer d'avance contre toute conséquence plus grave, et c'est dans ce but, c'est pour tranquilliser l'opinion qu'on pourrait chercher à alarmer par des rumeurs exagérées, que nous avons jugé aussi utile que convenable de vous faire cette communication. Nous n'avons rien à demander à la Chambre, que son concours habituel, qui fait notre confiance, et dont nous ne réclamerions aucune manifestation positive, que dans un cas d'urgente nécessité. Il nous suffit aujourd'hui de lui faire connaître le véritable état des choses; car la vérité est toujours le plus sûr moyen de force. Comptez sur le Gouvernement, Messieurs, comme il se plaît à compter sur vous.

Messieurs, le courage et la sagesse de la Nation ont conquis la liberté; son courage et sa sagesse défendront l'ordre, si nécessaire à la liberté même.